



REPUBLIQUE FRANCAISE

####

Liberté – Egalité – Fraternité

#####

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

#####

ARRETE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE

: 0590 22 44 56
: 0590 22 87 95

N° 22/317/P.M

Portant fermeture de la rue Lethière portion de voie comprise entre le carrefour du 17 décembre 1972 à la rue Emmanuel ROBINET pour des travaux de remplacement d'un poteau électrique effectués par EDF ARCHIPEL GUADELOUPE, le mardi 26 juillet 2022.

***Le Maire de la ville de Sainte-Anne ;
Conseiller communautaire de la « Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant » ;
Conseiller Départemental ;***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les signes manifestes de risque de chute sur la chaussée que présente un poteau électrique à la rue Lethière, au niveau du numéro 69;

Vu la fréquence du trafic routier sur cette route ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre des mesures pour garantir la sécurité publique ;

Considérant qu'il y a lieu, pour EDF ARCHIPEL GUADELOUPE d'intervenir dans l'urgence ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique d'interdire provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules sur cette portion de rue ;

Après avis de la Direction du pôle technique et du Chef de la police municipale ;

ARRETE

Article 1.- A l'occasion des travaux de remplacement d'un poteau électrique au numéro 69 de la rue Lethière, effectués par les agents d'EDF ARCHIPEL GUADELOUPE, la portion de voie comprise entre le carrefour de la rue du 17 décembre 1972 et la rue Emmanuel ROBINET sera provisoirement fermée à la circulation et au stationnement des véhicules le mardi 26 juillet 2022, de 12 heures à 14 heures ;

Article 2.- Durant cette période, l'accès au centre bourg par les bus dans le sens Pointe-à-Pitre vers Saint-François se fera comme suit :

Avenue Hégésippe IBENE . rue du Débarcadère - rue du 17 décembre - place de la mairie - rue du Débarcadère - avenue Hégésippe IBENE.

Tout courrier doit être adressé à

*Monsieur le Maire – Hôtel de ville Place Schoelcher 97180 SAINTE-ANNE – Tél. : 0590 85 48 68
E-mail : service.courrier@ville-sainteanne.fr*



Article 3.- Cette restriction sera levée à la fin des travaux.

Article 4.- Des barrières de sécurité, des panneaux de signalisation réglementaires, matérialisant cette interdiction seront apposés par les services techniques pour permettre l'application de cet arrêté.

Article 5.- Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis conformément à la loi.

Article 6.- La Direction Générale des Services, le Chef de la police municipale et le Directeur du pôle technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transcrite sur le registre, à ce destiné et notifiée partout où besoin sera, notamment au Commandant de la gendarmerie de Sainte-Anne.

Sainte-Anne, le 25 JUL. 2022

LE MAIRE

P/LE MAIRE MUNICIPAL

La 1ère adjointe Maire
Lydia FATHY-COUDRIOL

